



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 avril 1997  
Français  
Original : Anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation  
en ce qui concerne l'application de la Déclaration  
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et  
aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Généralités .....	1-3	2
II. Évolution constitutionnelle et politique .....	4-8	2
III. Situation économique .....	9-29	3
A. Généralités .....	9	3
B. Finances publiques .....	10-12	3
C. Projets de développement .....	13	4
D. Agriculture, régime foncier et élevage .....	14-19	4
E. Pêche .....	20-23	4
F. Industries .....	24	5
G. Transports, communications et équipements collectifs .....	25-27	5
H. Banques et crédit .....	28	5
I. Commerce international .....	29	6
IV. Situation sociale .....	30-34	6
V. Dépendances de Sainte-Hélène .....	35	6
VI. Statut futur du territoire .....	36-37	6

## I. Généralités

1. Le territoire de Sainte-Hélène<sup>1</sup>, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène et deux dépendances : l'île d'Ascension et un groupe d'îles qui constituent la dépendance de Tristan da Cunha.

2. Situé dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et à 2 900 kilomètres du Brésil, le territoire a une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de l'île de Sainte-Hélène, et Tristan da Cunha et les autres petites îles qui constituent la dépendance sont situées à 2 400 kilomètres environ au sud de l'île. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés). Elle a un climat tropical, tempéré toute l'année par les alizés.

3. D'après les renseignements les plus récents fournis par la Puissance administrante, la population de Sainte-Hélène, à l'exclusion de ses dépendances, était de 5 131 habitants à la fin de 1995. Un tiers environ de cette population habite à Jamestown. Les autres principaux centres sont Longwood, dans l'est de l'île, et Half Tree Hollow, dans le nord-ouest. Le reste de la population vit dans de petites agglomérations villageoises ou dans des maisons isolées.

## II. Évolution constitutionnelle et politique

4. Des renseignements concernant l'évolution constitutionnelle politique à Sainte-Hélène figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 4 à 9). En octobre 1996, la Puissance administrante a informé la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, qu'elle avait pris note de diverses déclarations que des membres du Conseil législatif avaient faites au sujet de la Constitution et qu'elle était disposée à en discuter plus avant avec la population de Sainte-Hélène. Elle a également fait observer que l'Association parlementaire du Commonwealth avait récemment envoyé sur place une délégation chargée d'étudier la Constitution et son application avec le Conseil législatif de l'île.

5. Au cours du débat qui s'est déroulé à la Chambre des communes le 22 janvier 1997, certains parlementaires ont soulevé la question du déséquilibre qui existait entre les pouvoirs du Gouverneur de l'île et ceux du Conseil législatif. À leur avis, si les membres élus du Conseil législatif pou-

vaient participer davantage à la prise des décisions qui concernaient l'île, cela permettrait de mieux faire face aux problèmes que connaissait actuellement Sainte-Hélène du fait de l'évolution de sa situation économique et politique. Les parlementaires ont examiné en particulier le problème de la hausse du taux de chômage, qui aurait atteint 18 % en 1996. La Chambre des communes s'est penchée sur d'autres questions telles que la citoyenneté, les transports, la pêche et l'avenir du tourisme à Sainte-Hélène. Pendant les débats, les parlementaires ont souligné qu'il fallait aider l'île à parvenir à l'autosuffisance, à s'administrer elle-même et à devenir autonome<sup>2</sup>.

6. Dans la déclaration qu'il a faite devant la Chambre des communes, le Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Nicholas Bonsor, a indiqué que l'aide de plus de 8 millions de livres sterling que la Puissance administrante fournissait chaque année à Sainte-Hélène témoignait de son attachement à ce territoire. Il a ajouté que le développement du secteur privé et la réforme du secteur public étaient des facteurs déterminants pour l'avenir de l'île. La Puissance administrante et le Gouvernement de Sainte-Hélène étaient engagés dans des négociations qui portaient sur un plan national triennal important. Ils essayaient de parvenir à un accord fondé sur l'étude consacrée aux questions stratégiques que le Gouvernement avaient achevées en 1996. Si le plan était appliqué, l'Overseas Development Administration serait tenue de fournir à Sainte-Hélène une aide non négligeable au cours des trois années à venir, et les autorités locales seraient amenées à assumer davantage de responsabilités dans la gestion de leurs propres affaires. En conclusion, le Ministre a déclaré que son gouvernement étudierait avec beaucoup de bienveillance toutes les propositions que lui soumettraient les habitants du territoire en vue de modifier la Constitution<sup>3</sup>.

7. Le 13 mars 1997, le Secrétariat d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a annoncé que le premier forum commercial de Sainte-Hélène s'était tenu au Ministère des affaires étrangères. Des hommes d'affaires, des hauts fonctionnaires et des experts étrangers y avaient assisté afin d'étudier les perspectives de développement de l'île. Le Forum avait notamment été organisé pour trouver des moyens de rendre le territoire économiquement indépendant<sup>4</sup>.

8. Au début du mois d'avril 1997, il a été rapporté qu'un fourgon de police et un autobus avaient été incendiés sur l'île, le 2 avril, et que deux membres du Conseil législatif avaient démissionné le 8 avril. Selon un haut fonctionnaire de Sainte-Hélène, ces démissions avaient créé un climat de tension au sein du Conseil, mais la situation sur l'île était calme. Le chômage serait la principale cause de mécontentement parmi la population locale. Certains habitants estimaient

que le taux de chômage était trop élevé et que les allocations de chômage étaient trop faibles<sup>5</sup>. D'après la Puissance administrante, le Conseil serait dissous au début du mois de juin 1997. Le Gouverneur a annoncé que les élections prévues pour novembre 1997 seraient organisées en juillet par suite d'une demande que lui avaient adressée les conseillers locaux.

### III. Situation économique

#### A. Généralités

9. Sainte-Hélène possède peu de ressources naturelles. L'agriculture, qui est surtout de subsistance, constitue la principale activité économique. La production vivrière locale ne suffit pas à couvrir les besoins, ce qui, s'ajoutant à l'absence d'industries manufacturières, rend l'île largement tributaire des importations. Le coût de la vie à Sainte-Hélène est plus élevé qu'au Royaume-Uni en raison de l'éloignement de l'île. L'indice des prix à la consommation était de 105,22 en février 1996, par rapport à la base 100 en novembre 1994. Il n'existe pas de taxe à la valeur ajoutée.

#### B. Finances publiques

10. On trouvera au tableau 1 les estimations de recettes (y compris les subventions du Gouvernement britannique) et de dépenses pour la période 1994-1996.

Tableau 1

Recettes et dépenses (1994-1996) (En milliers de livres de Sainte-Hélène <sup>a</sup> )		
	Recettes	
	1994/95	1995/96
Impôts directs	716,8	759,5
Impôts indirects	1 088,4	1 164,4
Amendes, droits et redevances	207,3	189,6
Loyers et location perçus par le Gouver-	112,9	131,7
Revenus du Gouvernement	196,5	164,2
Recettes provenant de la vente de bons	1 305,2	1 746,2
Recettes diverses	2 604,2	2 743,4
Recettes ordinaires totales	6 231,3	6 899,0
Subventions	3 225,0	3 560,0
<b>Total</b>	<b>9 456,3</b>	<b>10 459,0</b>

	Dépenses	
	1994/95	1995/96
Dépenses administratives	1 364,9	1 336,1
Finances et développement	804,4	822,3
Pensions et gratifications	314,8	295,3
Éducation publique	1 105,5	1 207,8
Santé publique	1 360,9	1 362,5
Services sociaux	1 125,3	1 246,1
Agriculture et sylviculture	793,3	836,6
Travaux publics	2 903,1	3 013,4
Dettes publiques	—	289,3
Dépenses diverses	41,4	49,4
<b>Total</b>	<b>9 813,6</b>	<b>10 458,8</b>

<sup>a</sup> La monnaie locale est la livre de Sainte-Hélène, qui équivaut à la livre sterling du Royaume-Uni. Les billets en monnaie locale, mis en circulation en 1976, et en livres sterling ont cours légal dans le territoire.

11. Des renseignements concernant les impôts figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 12).

12. On trouvera au tableau 2 la description de la situation financière du territoire au 31 mars 1996.

Tableau 2

Situation financière (En livres de Sainte-Hélène)			
	Passif		Actif
Fonds en dépôt	1 219 208	Liquidité détenue locale- ment par Ascension and Crown Agents (Londres)	3 061 440
Fonds spéciaux:			
Caisse d'épargne	9 345 772	Caisse d'épargne	8 185 516
Autres fonds	1 157 679	Autres fonds	835 205
Fonds consolidés	740 109	Fonds de développement	(42 153)
		Avances	422 760
<b>Total</b>	<b>12 462 768</b>		<b>12 462 768</b>

### C. Projets de développement

13. Des renseignements concernant les projets de développement réalisés à Sainte-Hélène, notamment le projet exécuté par le Programme des Nations Unies pour le

développement, figurent dans de précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 14 à 18; A/AC.109/2043, par. 10 et 11). On trouvera au tableau 3 les dépenses estimatives d'aide au développement pour la période 1994-1996.

Tableau 3

Dépenses estimatives d'aide au développement (1994-1996) (En milliers de livres de Sainte-Hélène)				
Projets	Total des subventions approuvées		Dépenses	
	1994/95	1995/96	1994/95	1995/96
Agriculture et sylviculture	1 452,7	1 452,7	191,1	152,0
équipements collectifs	3 875,4	1 847,8	502,9	246,4
Pêche	283,3	283,3	200,0	36,0
Services sociaux et administratifs	4 935,0	3 319,0	252,0	64,5
Services administratifs et services divers	50,0	50,0	50,0	50,0
Divers	190,0	—	163,9	—
Total	10 786,4	6 952,8	1 359,9	548,8

### D. Agriculture, régime foncier et élevage

14. Des renseignements concernant l'agriculture, le régime foncier et l'élevage figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 19 à 28).

15. Sainte-Hélène n'exporte que de petites quantités de produits forestiers et agricoles. En 1995/96, 3,5 mètres cubes de poteaux traités ont été exportés vers Ascension et environ 3,9 tonnes de café (d'une valeur de 39 867 livres sterling) ont été exportés vers le Royaume-Uni. Les prix élevés obtenus sur le créneau lucratif que représente le marché britannique ont stimulé la production de café sur l'île.

16. Le Département de l'agriculture et des forêts offre des services d'appui aux petits producteurs, y compris des services de crédit agricole, par l'intermédiaire d'un fonds renouvelable de crédit qui a accordé des prêts d'un montant total de 5 895 livres sterling en 1995.

17. En 1992, un programme de subvention pour l'irrigation a été adopté afin de limiter le préjudice qu'a entraîné, pour les exploitants agricoles, l'augmentation considérable du prix de vente de l'eau par le Gouvernement. En 1995/96, ces subventions se sont élevées à 5 517 livres sterling, ce qui représente environ 61 747 mètres cubes d'eau destinée à l'irrigation.

18. En 1995/96, l'effectif salarié travaillant dans des services intéressant l'agriculture et l'élevage comprenait 36 personnes et le montant estimatif des dépenses correspondantes a été de 820 307 livres sterling.

19. Sainte-Hélène applique un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces endémiques menacées d'extinction ainsi que la diversité des habitats. Les plantes endémiques que l'on trouve exclusivement à Sainte-Hélène constituent une partie importante du patrimoine de l'île. Des actions concertées sont menées pour en assurer la survie et la protection. En 1995/96, 2 766 plantes endémiques diverses ont été plantées sur l'île.

### E. Pêche

20. Des renseignements sur la pêche figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 29 à 33).

21. En 1995/96, la St. Helena Fisheries Corporation employait 18 personnes (pêcheurs non inclus).

22. On trouvera au tableau 4 des données statistiques concernant les ventes locales et les exportations de poisson.

Tableau 4

Ventes locales et exportations de poisson				
Année	Ventes locales		Exportations	
	Tonnes	Valeur (en livres sterling)	Tonnes	Valeur (en livres sterling)
1988/89	116,98	115 805	92,46	88 057
1989/90	109,80	121 522	154,54	128 124
1990/91	83,21	108 406	154,53	128 124
1991/92	88,91	118 782	26,66	38 399
1992/93	69,66	108 364	87,06	115 056
1993/94	68,93	107 516	168,85	189 593
1994/95	70,73	108 950	150,35	178 447
1995/96	162,48	123 034	199,95	276 922

23. En 1995/96, la St. Helena Fisheries Corporation a mené à terme une partie de son projet d'exportation et de marketing (rénovation des usines de transformation de poisson, modernisation des installations portuaires et formation du personnel de direction à l'étranger).

#### F. Industries

24. Il n'existe pas de grande industrie à Sainte-Hélène. Tous les produits sont fabriqués à l'échelle artisanale, les services techniques, financiers et commerciaux étant fournis par le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence de Sainte-Hélène pour le développement (St. Helena Development Agency), créée en 1995.

#### G. Transports, communications et équipements collectifs

25. Des renseignements concernant les transports, les communications et les équipements collectifs figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 35 à 37). L'île possède plus de 100 km de routes goudronnées. Pendant la période à l'examen, on a construit environ 1,2 km de routes.

26. En 1995/96, les habitants de l'île ont utilisé au total 344 888 mètres cubes d'eau traitée et non traitée à des fins ménagères, commerciales ou agricoles.

27. La Division de l'énergie du Département des travaux et services publics, qui employait plus de 270 salariés en 1995/96, gère l'approvisionnement du territoire en électri-

cié. Les dépenses annuelles du Département s'élèvent à 2,6 millions de livres sterling, et ses recettes à 1,6 million (vente d'électricité, d'eau et de services). En 1995/96, les dépenses effectuées au titre de l'aide au développement, avec l'appui de l'Overseas Development Administration, se sont chiffrées à environ 0,2 million de livres sterling. Pendant cette même période, 6 278 478 kilowatts-heure ont été produits, et 115 personnes supplémentaires ont été reliées au réseau d'alimentation de l'île, ce qui porte à 2 263 le nombre total de consommateurs.

#### H. Banques et crédit

28. Des renseignements concernant les banques et le crédit figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 38 et 39). Au 31 mars 1996, le volume de monnaie locale en circulation était de 2 975 030 livres sterling (2 600 970 livres en billets de banque et 374 060 livres en pièces de monnaie).

#### I. Commerce international

29. Sainte-Hélène importe surtout des produits alimentaires et du tabac, de l'essence et du mazout, des aliments pour animaux, des matériaux de construction, des véhicules automobiles, des machines et des pièces détachées. Ses exportations se limitent aux produits de la pêche et de l'artisanat et au café. Ses principaux partenaires commerciaux restent le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, mais elle a également des échanges commerciaux avec le Brésil et Ascension.

#### IV. Situation sociale

30. Des renseignements concernant la situation sociale dans le territoire figurent dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 41 à 53).

31. En mars 1996, 526 Saint-Héléniens étaient employés à Ascension, 238 aux Îles Falkland (Malvinas) et 147 au Royaume-Uni, pour des durées de un ou deux ans (chiffres communiqués par la Puissance administrante).

32. D'après la Puissance administrante, les dépenses renouvelables de santé publique se sont chiffrées en 1995/96 à 1 351 393 livres sterling. L'île compte six dispensaires ruraux. Du 1er avril 1995 au 31 mars 1996, les hôpitaux ont traité 1 237 personnes et ont effectué 91 opérations chirurgicales importantes et 180 opérations mineures.

33. À la fin du mois de mars 1996, 502 personnes nécessitent des allocations en espèces, calculées selon leur revenu et variant entre 18,95 et 37,4 livres sterling par semaine, et le programme d'aide ménagère (Home Help Scheme), créé en 1981, employait 66 femmes. Des allocations-chômage d'un montant minimal de 12,5 livres sterling sont également versées.

34. Le territoire compte 12 écoles privées. En 1996, on dénombrait 120 enseignants, dont deux originaires de Sainte-Hélène. En 1995/96, les effectifs scolaires étaient de 1 117 élèves, dont 1 110 autochtones, et le montant total des dépenses consacrées à l'enseignement s'est élevé à 1 228 057 livres sterling, soit plus de 11 % du total des dépenses publiques.

#### V. Dépendances de Sainte-Hélène

35. Des renseignements concernant les dépendances de Sainte-Hélène, valables jusqu'en 1995 pour l'île de Tristan da Cunha et jusqu'en 1988 pour l'île d'Ascension, figurent dans de précédents documents de travail que le Secrétariat a consacrés à Sainte-Hélène (A/AC.109/2043, par. 31 à 40 et A/AC.109/1071, par. 119 à 129). Depuis, le Secrétariat n'a pas reçu de renseignements complémentaires à ce sujet.

#### VI. Statut futur du territoire

36. Dans la déclaration qu'il a faite le 9 octobre 1996 devant la Quatrième Commission<sup>6</sup> au cours du débat général sur l'application de la Déclaration sur le droit de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le représentant du Royaume-Uni a indiqué que son pays, qui administre 10 territoires non autonomes, restait fortement attaché au principe de l'autodétermination, qui répond aux vœux des populations concernées et qui est

appliqué conformément aux principes et droits énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux autres obligations conventionnelles. Il a ajouté que le Royaume-Uni, qui avait déjà beaucoup fait pour la décolonisation, continuait de remplir très sérieusement les obligations que lui imposait la Charte dans ce domaine, en communiquant régulièrement à la Commission des renseignements sur les territoires, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte. Il a également déclaré que son pays avait la ferme volonté d'oeuvrer, dans les limites des obligations conventionnelles et avec le concours des gouvernements élus des territoires non autonomes, pour que ces derniers se dotent de structures organiques qui répondent aux vœux de leurs populations et servent leurs intérêts.

37. Le 27 mars 1997, l'Assemblée générale a adopté, sans procéder à un vote, la résolution 51/224, résolution d'ensemble portant sur 11 territoires non autonomes, dont la section IX est consacrée à Sainte-Hélène.

#### Notes

<sup>1</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>2</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>3</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>4</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>5</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>6</sup> Les renseignements concernant Sainte-Hélène sont tirés d'un rapport que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté au Secrétaire général le 2 octobre 1996, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.